

**GLOBAL MARKETS LEGAL DEPARTMENT – DEBT SOLUTIONS  
SIGN-OFF FORM**

<u>LEGAL SIGN-OFF</u>	
Legal in charge:	Arièle VINCENT
Front Office contact(s):	Stéphane Leve
Counterparty(ies) name(s):	<b>Emetteur: NATIXIS</b> <b>Dealer : NATIXIS</b>
Type of contract(s):	Emission de titres de créances pour compte propre
Description of the transaction:	<b>NATIXIS 20.000.000.000 Euros EMTN Programme</b> <b>Tirage EMTN P21710 S572 - FR0013411071</b>
Documents:	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conditions Définitives.</li> <li>- Décision d'émettre</li> </ul>
Sign-off:	(unqualified) sign-off
Reservations and/or comments:	<p style="text-align: center;"><b>Visa juridique</b></p> <p>A la suite de la lecture des Final Terms relatifs à l'émission mentionnée ci-dessus, nous confirmons que les documents ci-joints sont conformes à la documentation du Programme d'émission.</p> <p>Nous nous en sommes remis au FO, à l'Ingénierie Financière, et à l'Agent de calcul pour revoir les termes financiers contenus dans la documentation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- VISA Agent de calcul ;</li> <li>- VISA FO ;</li> <li>- VISA ING.</li> </ul>
Authorised Legal Signatory:	<b>Arièle VINCENT</b>
Print Name:	
Date of Signature:	16 avril 2019



## DECISION D'EMISSION D'OBLIGATIONS

Il est rappelé que le Conseil d'Administration de Natixis dans sa séance du 20 décembre 2018, conformément aux dispositions de l'article L. 228-40 du Code de commerce, a autorisé pour une durée d'un an, l'émission d'obligations ou de titres de créance assimilés, subordonnés (le cas échéant de dernier rang) ou non, à durée déterminée ou indéterminée, avec ou sans garantie, en France ou à l'étranger, à concurrence d'un montant nominal maximum de 20 milliards d'euros ou sa contre-valeur en toute autre devise au jour du règlement de l'émission.

En application de cette décision, le Conseil d'Administration de Natixis dans cette même séance a délégué à chacune des personnes suivantes :

- à son Président, et au Directeur général, agissant séparément ;
- à M. Philippe Jeanne, Mme. Nathalie Bricker, M. Luc François, M. Selim Mehrez, Mme Nathalie Desreumaux, M. Cédric Puech, M. Ngoc-Quyen Nguyen, M. Alain Gallois, M. Laurent Lagorsse, M. Karim Mezani, M. Eric Valézy, Mme Elsa Martin, M. Ralf Reichmann, Mme Laurence Ribot, M. Hansjoerg Patzschke, M. Cédric Perrier, M. Alexandre Trulli, M. Frédéric Meron, M. Sofiene Khadhar, , M. Sylvain Biard, M. Michael Heraude, M. Kenneth Lee, Mme Fazia Ghoul, M. Laurent François, M. Emmanuel Garnier, M. Régis Lavergne, Mme Natacha Pavlovic, M. Elie Bitton, M. Viet Linh Ha Thuc, M. Emmanuel Lefort, M. Jean-Luc Savary, Mme. Juliette Chemin, M. Dennis Shikar, M. Michael Moravec, M. Kevin Alexander, M. Denis Cahill, M. Fabrice Tenga, M. Bryan North-Clauss, M. Nicolas Reille, M. Majdi Jemel et M. Mehdi Mekkaoui agissant conjointement à deux ;

les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission de ces obligations ou titres de créance, et en arrêter les modalités.

Ladite délégation, consentie pour une durée d'un an restant à courir à compter du 20 décembre 2018, se substituant quant aux délégataires à celle donnée précédemment par le Conseil du 21 décembre 2017 ;

et précisé qu'il sera rendu compte au Conseil d'Administration semestriellement des décisions prises en vertu des délégations susvisées.

En application de ces décisions, le(s) soussigné(s), après avoir constaté qu'à ce jour (i) le délai de validité des autorisations et délégations ainsi accordées n'est pas expiré et (ii) que la somme du montant des émissions d'obligations déjà réalisées ainsi que l'émission auquel il est procédé en vertu de la présente décision, ne dépasse pas le montant global maximum d'émissions autorisé par le Conseil d'Administration ;

Décide(nt) de procéder le 9 août 2019 à l'émission, en France, dans le cadre du programme d'Obligations de Natixis, d'un emprunt obligataire d'un montant en principal déterminé à l'issue de la Période d'Offre, qui débutera le 18 avril 2019 à 9h00 (CET) et se terminera le 2 août 2019 à 17h00 (CET), avec une rémunération référencée sur un indice d'un montant nominal de EUR 100 par titre et venant à échéance le 18 avril 2024.

Cet emprunt fera l'objet d'une offre au public en France. Cet emprunt fera l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris S.A.

Les modalités détaillées de l'émission figurent dans le document annexé à la présente décision qui complète le Base Prospectus en date du 13 juin 2018 tel que mis à jour par ses Suppléments à la date de ce jour.

Fait à Paris, le 16 avril 2019

Eric Valezy  
Head of Dealer Desk Europe  
Natixis Cross Asset MTN Desk Europe  
Equity Derivatives

Par :



Natacha Pavlovic  
Global COO  
Equity Derivatives

Par :

